

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session extraordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 23^e jour du mois de septembre 2024 à 10h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Benoit Chevalier, maire et les conseillers (ères) Messieurs et Madame, Gilles St-Amand, François Thibault, Benoit Gratton, Maxime Bétournay et Ginette Sheehy.

Madame Audrey Charron-Brosseau, conseillère est absente.

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Chevalier, maire.

Monsieur Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

Je soussigné, certifie que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil présent sur le territoire de la municipalité d'Huberdeau, de la tenue de cette session à l'intérieur des délais prévus à la loi.

Michael Doyle,
Directeur général et greffier-trésorier.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Monsieur Benoit Chevalier, maire, constate le quorum à 10h, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Période de questions
- 4) Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour des travaux électriques pour le système d'aqueduc
- 5) Projet entente service de premiers répondants – Ville de Mont-Tremblant
- 6) Entente de service de premiers répondants – Arundel
- 7) Varia
- 8) Période de questions
- 9) Levée de la séance

RÉSOLUTION 205-24

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

RÉSOLUTION 206-24

4- AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR DES TRAVAUX ÉLECTRIQUES POUR LE SYSTÈME D'AQUEDUC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil autorise de procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux électriques pour le système d'aqueduc dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 207-24

5- AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS AVEC LA VILLE DE MONT-TREMBLANT

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de Mont-Tremblant a fait parvenir un projet d'entente service de premiers répondants niveau 2 à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau désire adhérer à ce programme de premiers répondants avec la Ville de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Monsieur le conseiller Gilles St-Amand, et résolu par le conseil :

- D'accepter l'entente de service de premiers répondants auprès de la Ville de Mont-Tremblant;
- D'autoriser le directeur général, Michael Doyle, à signer les documents relatifs à l'entente et tous autres documents afférents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 208-24

6- ENTENTE DE SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS - ARUNDEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant propose à la municipalité d'Huberdeau une entente pour le service de premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau désire adhérer à ce programme de premiers répondants avec la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau doit informer la Municipalité d'Arundel 3 mois avant la fin de l'entente présentement en vigueur de son désir de se retirer de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Monsieur le conseiller François Thibault, et résolu que le conseil informe la municipalité d'Arundel que la municipalité d'Huberdeau se retire de l'entente actuelle du service de premiers répondants dans les délais prescrits.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7- VARIA

8- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions est offerte aux citoyens présents.

RÉSOLUTION 209-24

9- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

De clore la séance extraordinaire du 23 septembre 2024, il est 10h17.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Michael Doyle,
Directeur général et greffier-trésorier.

Je, Benoit Chevalier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Benoit Chevalier, maire.